

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Pandémie de la COVID-19

Le gouvernement du Québec appuie le programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial annoncé par le gouvernement fédéral et y contribue

Québec, le 24 avril 2020. – Le gouvernement du Québec accueille favorablement le programme d'aide annoncé aujourd'hui par le gouvernement fédéral, qui offrira une aide d'urgence pour le loyer commercial. Le gouvernement du Québec participera à cette initiative en assumant 25 % des coûts, ce qui représente un investissement de 137 millions de dollars.

L'objectif du programme est de soutenir les locataires commerciaux dont les activités sont perturbées par la pandémie de la COVID-19 et les propriétaires commerciaux qui éprouvent des difficultés à respecter leurs obligations hypothécaires et autres frais fixes.

Le programme offrira aux propriétaires, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), des prêts remboursables couvrant jusqu'à 50 % des trois loyers mensuels payables en avril, mai et juin. En échange, les propriétaires devront abaisser ou annuler les loyers des entreprises qui sont leurs locataires pour ces trois mois.

Pour être admissible, leur locataire affecté doit être une petite entreprise qui a un loyer mensuel qui n'excède pas 50 000 \$ et qui a temporairement cessé ses activités ou connu une baisse d'au moins 70 % de ses revenus antérieurs à la pandémie de la COVID-19.

Rappels

Cette nouvelle mesure s'ajoute à celles déjà mises en place depuis le début de la pandémie, dont :

- le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME);
- l'initiative pour favoriser l'achat local Le Panier bleu;
- le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE);
- la bonification du salaire du personnel de la santé et des services sociaux;
- le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;
- la hausse temporaire de 4 \$ l'heure du salaire des préposés aux bénéficiaires du secteur privé;
- le Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT);
- le Programme d'action concertée pour les entreprises (PACTE);

- les assouplissements mis en place par Revenu Québec pour les citoyens et les entreprises;
- la suspension de tous les remboursements de prêts étudiants pour six mois;
- la diminution de 25 %, en 2020, du montant du retrait obligatoire d'un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- l'investissement de 45 M\$ pour appuyer le recrutement de travailleurs agricoles.

Citations :

« Ce programme permettra de soutenir de nombreuses entreprises locataires et les propriétaires immobiliers qui sont durement touchés par les effets de la pandémie. En leur donnant un peu de marge de manœuvre, nous voulons faire en sorte qu'ils traversent cette crise et qu'ils soient en meilleure position pour relancer rapidement leurs activités quand notre économie se remettra en marche. »

Eric Girard, ministre des Finances

« Plusieurs commerçants et PME du Québec font face à cette pandémie avec courage et ingéniosité. Mais, pour se maintenir à flot, ça prend plus que ça. Le gouvernement croit que cette aide supplémentaire envoie un signal positif aux entreprises. Leurs gouvernements sont à l'écoute de leurs besoins et adaptent leurs programmes en fonction de l'évolution de la situation. »

Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation

Lien connexe :

Pour de l'information sur la COVID-19 et tous les programmes d'aide offerts, il est conseillé de se rendre à l'adresse [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

- 30 -

Sources : Fanny Beaudry-Campeau

Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
Tél. : 418 576-2786

Mathieu St-Amand
Attaché de presse
Cabinet du ministre de l'Économie et de l'Innovation
Tél. : 438 392-3918